

A 2039

24 FEV 2011

ENTREPRISE JOULIE TP

Société par Actions Simplifiée au capital de 258.000 euros
Siège social : Rue des Barrys - 34660 COURNONSEC
428 613 525 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL DE DECISION UNILATERALE DU 1^{ER} FEVRIER 2011

=====

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE PREMIER FEVRIER A HUIT HEURES,

Le Président de la Société a, par les présentes, déclaré qu'il a procédé à une consultation écrite de l'associé unique conformément à l'article 13 des statuts, en lui adressant :

- le rapport du Président,
- Un bulletin de vote sur lequel figure le texte des résolutions proposées

Cette consultation écrite a été adressée au Commissaire aux Comptes.

L'associé unique a répondu à cette consultation écrite par un vote favorable en retournant son bulletin de vote dans les délais.

Le Président constate, en conséquence, que les résolutions suivantes sont valablement adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Robert BELLO de son mandat de Président à compter de ce jour et nomme en qualité de Président à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur François Xavier LAUMONIER
Demeurant 45, rue de Varize - 28000 CHARTRES

Monsieur François Xavier LAUMONIER a fait savoir par avance qu'il accepte les fonctions qui lui sont confiés et a déclaré ne faire l'objet d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de l'empêcher de les exercer.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur.

De tout ce qui précède, Monsieur François Xavier LAUMONIER, Président de la Société, a dressé le présent procès-verbal.

Le Président

